Déchetterie de Bessancourt

La déchetterie de Bessancourt vous permet d'évacuer des déchets encombrants ainsi que les déchets spécifiques que vous ne pouvez pas déposer lors des collectes. Chaque année, la déchèterie comptabilise près de 70 000 entrées pour 10 500 tonnes de déchets.

Les déchets toxiques

L'ensemble des déchets toxiques (type solvants, white-spirit), les piles et batteries usagées, les écrans à cristaux liquides (TV, ordinateur, appareil photo), les pneus, huiles de vidange ou huile de friture, gravats et les pots de peintures doivent impérativement être jetés à la déchetterie dans la zone industrielle - rue de Pierrelaye - 95550 Bessancourt.

Les dépôts sauvages

Chaque année, ce sont plus de 500 tonnes de déchets déversés dans la nature que les services municipaux acheminent jusqu'au centre d'incinération de Saint-Ouen-L'Aumône ou à la déchetterie de Bessancourt.

Rappelons que le dépôt est gratuit pour les particuliers. Limité à 16 passages maximum par an, il est illimité en tonnage pour les dépôts de déchets recyclables (cartons, journaux, magazines, végétaux, verres), possible pour les déchets ménagers toxiques (10l maxi par apport), batterie (1 batterie maximum par apport), pneus sans jante (4 pneus par apport) et quasi-illimité pour les déchets de bois, gravats, métaux (jusqu'à 300kg par apport par jour).

Accéder à la déchetterie

Pour accéder à la déchetterie, vous devez être en possession d'un badge. Si vous ne l'avez pas encore, il suffit d'apporter les documents suivants (des originaux suffisent) auprès des gardiens de déchèterie de Bessancourt (Rue de Pierrelaye/D411 – 95550 Bessancourt) :

- pièce d'identité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- avis d'imposition de votre dernière taxe d'habitation (les montants peuvent être dissimulés.)
- formulaire rempli (à télécharger ou sur place).

Vous recevrez ce badge par courrier ultérieurement.

Ce badge vous permettra d'avoir accès à votre décompte de passage annuel via ecocito.com

Coordonnées

Déchetterie de Bessancourt
Rue de Pierrelaye/D411
95550
Bessancourt
Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

- 7 jours sur 7 sauf le 25 décembre et le 1er janvier.
- Horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars) : 10h - 18h sauf le mercredi (8h-18h)
- Horaires d'été (du 1er avril au 30 septembre) : 10h - 20h sauf le mercredi (8h-20h)

Documents
Procédure de demande de badge
Inscription, modalités de fonctionnement et demande de badge
Liens utiles
Plus d'infos sur syndicat-tri-action.fr